

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **de la formation en fasciathérapie destinée aux physiothérapeutes**

**Le présent règlement intérieur régit les relations entre  
l'Ecole Suisse de Fasciathérapie et les stagiaires (cursus 2010)**

#### **1. Objectifs de formation**

La formation vise à offrir aux physiothérapeutes des outils complémentaires dans la prise en charge globale du patient, à travers l'acquisition des approches manuelle, gestuelle et relationnelle spécifiques à la fasciathérapie selon la méthode Danis Bois.

#### **2. Organisation de la formation**

##### **2.1 Conditions d'accès**

- Etre agé de plus de 20 ans
- Etre titulaire d'un diplôme de physiothérapie ou de médecine
- Avoir déposé un dossier complet d'inscription (bulletin d'inscription, curriculum vitae, lettre de motivation, copie des diplômes, 2 photographies d'identité, copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport)
- S'être acquitté des frais d'inscription de CHF 400.-
- Si les conditions ci-dessus sont réunies et que le candidat a lu et approuvé le règlement interne, il sera admis dans la formation

##### **2.2 Organisation dans le temps**

La formation comprend 18 stages de 3 jours et demi, répartis sur 3 années scolaires et organisés en deux modules. Chaque stage couvre 25 heures de formation. Le volume horaire total de la formation est de 450 heures.

Seule la présence à l'ensemble du stage entraîne sa validation. L'accès à l'année supérieure nécessite la validation des six stages de l'année concernée.

A titre exceptionnel et avec accord préalable avec un responsable de formation, l'absence à un stage par année est tolérée, à condition que le stage soit rattrapé.

##### **Planning des stages :**

###### ***Horaires :***

jeudi : de 10h00 à 18h30

samedi : de 9h30 à 18h30

vendredi : de 9h30 à 18h30

dimanche : de 9h30 à 13h00

###### ***Dates de la 1<sup>ère</sup> année :***

Stage 1 : du 25 au 28 novembre 2010

Stage 4 : du 7 au 10 avril 2011

Stage 2 : du 13 au 16 janvier 2011

Stage 5 : du 12 au 15 mai 2011

Stage 3 : du 3 au 6 mars 2011

Stage 6 : du 16 au 19 juin 2011

ECOLE SUISSE  
DE FASCIATHERAPIE

Les responsables pédagogiques se réservent le droit de modifier une ou plusieurs dates de formation initialement prévues, en cas de nécessité.

### 2.3 Le lieu

ESFSPP, 23, rue Jacques-Grosselin, 1227 Carouge

Les responsables de la formation se réservent le droit de modifier le lieu de formation initialement prévu, dans le but de pouvoir assurer de meilleures conditions de déroulement du ou des stages déplacés.

### 2.4 Programme

Consulter la plaquette.

Les responsables de formation peuvent à tout moment modifier le contenu pédagogique de la formation dans le but d'y intégrer les données les plus récentes ou les plus adéquates.

### 2.5 Evaluation des acquis de la formation

Tout au long de la formation, la progression de l'étudiant fait l'objet d'un contrôle continu sous la forme d'évaluation, de compte-rendu de pratiques et de devoirs écrits.

Le 14<sup>ème</sup> stage est consacré à une évaluation intermédiaire des acquis théoriques et pratiques du premier module, et ouvre l'accès au Diplôme Universitaire (deuxième module).

L'évaluation finale en fin de formation, sanctionnée par le Diplôme Universitaire de fasciathérapie et, conjointement, par le diplôme de fasciathérapie délivré par l'Ecole Suisse de Fasciathérapie, comprend la soutenance de travaux personnels accompagnés d'études de cas, ainsi qu'une mise en situation pédagogique devant jury.

### 2.6 Moyens pédagogiques

Le cursus comprend des cours théoriques et des ateliers pratiques. L'enseignement théorique est pluridisciplinaire et concerne la présentation des champs théoriques dans lesquels s'insèrent la fasciathérapie et les concepts théoriques de la fasciathérapie. Les ateliers pratiques comprennent la pratique des instruments de la fasciathérapie et des séances de travail en groupe d'analyses de pratique et de réflexion axée sur la compréhension des concepts théoriques.

### 2.7 Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est constituée de trois formateurs responsables, de formateurs assistants et de formateurs extérieurs intervenant ponctuellement.

Formateurs responsables : Géraldine Lefloch-Humpich, Hélène Marchand, Carole Prospero

## 2.8 Tarifs et conditions de paiement

- Frais de dossier d'inscription : CHF 400 à régler lors de la confirmation de l'inscription.
- Tarif par stage : CHF 600 à payer en espèces le premier jour du stage ou par virement bancaire.
- Tarif par journée de formation : CHF 150

*En cas d'arrêt de la formation, les stages non effectués ne sont pas dus.*

## 3. Interruption de la formation

### 3.1 Interruption de la formation à l'initiative du stagiaire

Tout stagiaire est libre d'interrompre définitivement sa formation à tout moment. Il doit en aviser par écrit le responsable de la formation, et si c'est le cas son entreprise ou l'organisme prenant en charge la formation.

Les droits d'inscription ainsi que les honoraires versés par le stagiaire au titre des stages déjà effectués ne pourront être remboursés. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé. De la même manière, l'Ecole Suisse de Fasciathérapie n'exigera aucune somme du stagiaire, autre que celle concernant les stages déjà effectués.

A titre exceptionnel, une demande écrite d'interruption temporaire peut être faite auprès d'un responsable de la formation qui peut l'accepter ou la refuser. Les conditions de reprise seront établies en accord avec un responsable de formation.

### 3.2 Interruption de la formation à l'initiative des responsables de la formation

Pour préserver le bon déroulement d'un stage ou de la formation, les responsables de la formation se réservent le droit d'exclure un stagiaire d'un stage ou de l'exclure définitivement de la formation. Parmi les motifs possibles d'exclusion ponctuelle ou définitive d'un stagiaire figurent:

- Le constat, lors des évaluations du niveau du stagiaire, de l'insuffisance de ses acquis pratiques ou théoriques. A ce moment là, une réorientation pourra lui être proposée.
- Toute perturbation du bon déroulement du stage.
- Toute perturbation préjudiciable à l'unité du groupe.
- Le non respect des consignes pédagogiques dispensées par les formateurs.
- Le constat d'une fragilité psychologique du stagiaire, rendant insuffisant le bénéfice qu'il peut tirer du stage ou de la formation, ou venant perturber le bon déroulement du travail d'un ou de plusieurs stagiaires, ou du groupe.
- Les comportements pénalisants la progression des autres stagiaires.
- Les comportements portant atteinte au respect moral ou physique des participants aux stages ou des formateurs.

ECOLE SUISSE  
DE FASCIATHERAPIE

En cas d'exclusion ponctuelle ou définitive d'un stage prononcée verbalement par le responsable du stage, le stagiaire doit s'y conformer immédiatement.

Les droits d'inscription ainsi que les honoraires versés par le stagiaire au titre des stages déjà effectués ne pourront être remboursés. Aucun dédommagement ne pourra être réclamé. Les honoraires dus par le stagiaire au titre du stage en cours devront être réglés.

En cas d'exclusion, le stagiaire sera convoqué par courrier à un entretien avec le responsable pédagogique. L'employeur du stagiaire et éventuellement l'organisme financeur en seront informés. La décision d'exclusion définitive fera l'objet d'un courrier écrit par le responsable pédagogique; ce courrier mentionnera le, ou les motifs de l'exclusion.

#### **4. Conditions d'exercice**

La pratique de la fasciathérapie s'inscrit dans le cadre professionnel de la physiothérapie et reste soumise aux règles déontologiques régissant la profession.

Le professionnel qui désire pratiquer la fasciathérapie en dehors du cadre strict de la physiothérapie doit avoir obtenu le diplôme de fasciathérapie et sa pratique est alors soumise au code de déontologie de l'Association Suisse des fasciathérapeutes.

#### **5. Admission dans les lieux de stage**

Les conditions d'admission dans les lieux de stages sont définies par les responsables des lieux en accord avec le responsable de la formation. Les règlements intérieurs d'hygiène et de sécurité de ces lieux devront être respectés par le stagiaire.

#### **6. Acceptation du présent règlement**

La participation du stagiaire à un stage entraîne l'acceptation totale des termes du présent règlement.

Nom et Prénom :

Date :

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :